



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE REGION ILE
DE FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-019-2019-12

PUBLIÉ LE 17 DÉCEMBRE 2019

Sommaire

Service Interacadémique des Examens et Concours (SIEC)

IDF-2019-09-17-009 - ARRETE n°2019-005 ADM portant délégation de la signature du Directeur du Service Interacadémique des Examens et Concours des académies de Paris, Créteil et Versailles (SIEC) en matière d'ordonnancement (3 pages)

Page 3

IDF-2019-12-01-001 - ARRETE n°2019-006 ADM portant délégation de la signature du Directeur du Service Inter académique des Examens et Concours des académies de Paris, Créteil et Versailles (SIEC) en matière d'ordonnancement (3 pages)

Page 7

Service Interacadémique des Examens et Concours (SIEC)

IDF-2019-09-17-009

ARRETE n°2019-005 ADM

portant délégation de la signature du Directeur
du Service Interacadémique des Examens et Concours
des académies de Paris, Créteil et Versailles (SIEC) en
matière
d'ordonnancement

**ARRETE n°2019-005 ADM
portant délégation de la signature du Directeur
du Service Interacadémique des Examens et Concours
des académies de Paris, Créteil et Versailles (SIEC) en matière
d'ordonnancement**

Le Directeur du Service Interacadémique des Examens et Concours,

VU le Code de l'Education, notamment ses articles D.222-4, D.222-5, D.222-6, D.222-7, D.222-31, D.222-32 et D.222-33 ;

VU l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre. 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable ;

VU le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

VU le décret du du 14 juin 2017 portant nomination de Monsieur Michel CADOT, préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;

VU l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale ;

VU l'arrêté ministériel du 10 septembre 2018, nommant Madame Laurence TOUBIANA, secrétaire générale du Service interacadémique des examens et concours des académies de Paris, Créteil et Versailles ;

VU l'arrêté ministériel du 2 mars 2018 portant nomination de Monsieur Frédéric MULLER, directeur du service interacadémique des examens et concours des académies de Paris, Créteil et Versailles ;

VU l'arrêté n° 2018-001 ADM du 19 mars 2018 portant délégation de la signature administrative du directeur du service interacadémique des examens et concours des académies de Paris, Créteil et Versailles (SIEC) ;

VU l'arrêté n° IDF-2018-03-29-008 portant délégation de signature à Monsieur Frédéric MULLER, directeur du service interacadémique des examens et concours des académies de Créteil, Paris et Versailles, en matière d'ordonnancement secondaire ;

VU l'arrêté n°2017-005 du 27 septembre 2017 portant nomination de régisseurs de recettes auprès du service interacadémique des examens et concours des académies de Créteil, Paris et Versailles.

ARRETE :

Article 1 :

A compter du 17 septembre 2019, dans le cadre de la délégation de signature CHORUS accordée au titre des programmes 214, 150 et 724, délégation est accordée aux agents du département financier dans les conditions définies ci-après :

Madame Béatrice RODRIGUEZ, cheffe du Département Financier, responsable du budget opérationnel de programme (BOP), responsable de l'unité opérationnelle (UO), responsable des engagements juridiques et des demandes de paiement, responsable des recettes ;

Monsieur Ugo TRUFFERT, coordonnateur du Pôle « Chorus », certificateur du service fait, gestionnaire des demandes de paiement, responsable des achats, des engagements juridiques, de l'immobilisation des actifs et de la mise en service des immobilisations ;

Madame Julie KALMAN, gestionnaire du Pôle « Chorus » et régisseuse de recettes, certificateur du service fait, gestionnaire des demandes de paiement, gestionnaire des achats, des engagements juridiques, de l'immobilisation des actifs et de la mise en service des immobilisations, responsable des recettes et gestionnaire de la liquidation des recettes ;

Madame Anissa BOURAS, gestionnaire du Pôle « Chorus », certificateur du service fait, gestionnaire des demandes de paiement, gestionnaire des achats, des engagements juridiques, de l'immobilisation des actifs et de la mise en service des immobilisations ;

Madame Nicole SEQUESTRA, gestionnaire du Pôle « Chorus », certificateur du service fait, gestionnaire des demandes de paiement, gestionnaire des achats, des engagements juridiques, de l'immobilisation des actifs et de la mise en service des immobilisations.

Article 2 :

La secrétaire générale du Service Interacadémique des Examens et Concours des académies de Paris, Créteil et Versailles est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Arcueil le 17 septembre 2019

Pour le préfet de la région Ile-de-France,

Frédéric MULLER
Directeur du SIEC



ACADÉMIES DE CRÉTEIL · PARIS ·
VERSAILLES

MAISON DES EXAMENS

Service Interacadémique
des Examens & Concours

Liste des signatures des personnes ayant reçu délégation

Madame Béatrice RODRIGUEZ, cheffe de la division des affaires financières,

Monsieur Ugo TRUFFERT, coordonnateur du pôle Chorus,

Madame Julie KALMAN ; gestionnaire du pôle Chorus et régisseuse du SIEC,

Madame Anissa BOURAS, gestionnaire du pôle Chorus,

Madame Nicole SEQUESTRA, gestionnaire du pôle Chorus.

Service Interacadémique des Examens et Concours (SIEC)

IDF-2019-12-01-001

ARRETE n°2019-006 ADM

portant délégation de la signature du Directeur
du Service Inter académique des Examens et Concours
des académies de Paris, Créteil et Versailles (SIEC) en
matière
d'ordonnancement

ARRETE n°2019-006 ADM
portant délégation de la signature du Directeur
du Service Inter académique des Examens et Concours
des académies de Paris, Créteil et Versailles (SIEC) en matière
d'ordonnancement

Le Directeur du Service Inter académique des Examens et Concours,

VU le Code de l'Education, notamment ses articles D.222-4, D.222-5, D.222-6, D.222-7, D.222-31, D.222-32 et D.222-33 ;

VU l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable ;

VU le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

VU le décret du 14 juin 2017 portant nomination de Monsieur Michel CADOT, préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, Commandeur de la légion d'honneur, Commandeur de l'ordre national du mérite ;

VU l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale ;

VU l'arrêté ministériel du 10 septembre 2018, nommant Madame Laurence TOUBIANA, secrétaire générale du Service inter académique des examens et concours des académies de Paris, Créteil et Versailles ;

VU l'arrêté ministériel du 2 mars 2018 portant nomination de Monsieur Frédéric MULLER, directeur du service inter académique des examens et concours des académies de Paris, Créteil et Versailles ;

VU l'arrêté n° 2018-001 ADM du 19 mars 2018 portant délégation de la signature administrative du directeur du service inter académique des examens et concours des académies de Paris, Créteil et Versailles (SIEC) ;

VU l'arrêté n° IDF-2018-03-29-008 portant délégation de signature à Monsieur Frédéric MULLER, directeur du service inter académique des examens et concours des académies de Créteil, Paris et Versailles, en matière d'ordonnancement secondaire ;

VU l'arrêté n°2017-005 du 27 septembre 2017 portant nomination de régisseurs de recettes auprès du service inter académique des examens et concours des académies de Créteil, Paris et Versailles.

ARRETE :

Article 1 :

A compter du 1^{er} décembre 2019, dans le cadre de la délégation de signature CHORUS accordée au titre des programmes 214, 150 et 724, délégation est accordée à l'adjoint à la chef de la division des affaires financières dans les conditions définies ci-après :

Monsieur Hervé APPOL, adjoint à la cheffe du Département Financier, responsable du budget opérationnel de programme (BOP), responsable de l'unité opérationnelle (UO), responsable des engagements juridiques et des demandes de paiement, responsable des recettes ;

Article 2 :

La secrétaire générale du Service Inter académique des Examens et Concours des académies de Paris, Créteil et Versailles est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Arcueil le 1^{er} décembre 2019

Pour le préfet de la région Ile-de-France,

Frédéric MULLER
Directeur du SIEC

Liste de la signature de la personne ayant reçu délégation

Monsieur Hervé APPOL, adjoint à la chef de la division des affaires financières,